

# En grève et dans la rue le 23 Avril à Toulouse pour notre assurance chômage !

Depuis 30 ans, les réformes des gouvernements au service des capitalistes se succèdent pour détruire notre sécurité sociale que ça soit l'assurance maladie, les retraites, les allocations familiales ou l'assurance chômage.

Pour l'assurance chômage, leur projet est clair : détruire les institutions qui permettent aux travailleur·se·s de continuer à tout simplement vivre quand ils et elles sont privé·e·s d'emplois, nous obliger à accepter n'importe quel emploi, se servir de la terreur du chômage pour baisser les salaires et détériorer les conditions de travail, tout en augmentant leurs profits.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le gouvernement va mettre en application une attaque supplémentaire vers cet objectif et c'est la plus dure de ces trente dernières années. Cette nouvelle réforme de l'assurance chômage va réduire les montants des allocations des travailleur·euse·s ayant perdu leurs emplois de 20% en moyenne et jusqu'à 45% dans certains cas et des dizaines de milliers d'entre nous n'auront tout simplement plus droit à aucune indemnité chômage.

Cette réforme a été refusée par le conseil d'état pour les injustices flagrantes qu'elle crée, la totalité des organisations syndicales y sont opposées, le gouvernement tente maintenant de l'imposer à travers des décrets en la modifiant à la marge. La seule chose qui peut arrêter cette réforme et le projet capitaliste qui va avec, c'est notre mobilisation populaire massive. Les conséquences de la crise économique actuelle vont entraîner la perte d'emploi pour des millions de travailleur·se·s ayant aujourd'hui un emploi, **l'assurance chômage nous concerne tou·te·s !**

**Pour cela l'union syndicale Solidaires 31, l'UD CNT 31 et le SAM-MIP CGT appellent à une mobilisation massive de tou·te·s les travailleur·se·s par la grève interprofessionnelle et le rassemblement, le 23 avril prochain à Toulouse pour obtenir l'abrogation pure et simple de cette réforme.**

Nos organisations appellent également tou·te·s les travailleur·se·s à se mobiliser à travers les occupations de lieux culturels déjà en place depuis un mois et à en créer de nouvelles.

Face au projet capitaliste, nous avons l'obligation de construire un autre projet de société, c'est le sens de notre syndicalisme de transformation sociale. Pour construire ce projet, nos organisations revendiquent :

- **De nouveaux droits à l'assurance chômage garantissant la continuité du salaire entre deux emplois sans perte de qualification. Je perds mon emploi, je garde mon salaire !**
- **Des indemnités chômage, un droit au salaire, pour tou·te·s les sans emplois, avec ou sans papiers, et dès 18 ans (au minimum à la hauteur du SMIC).**
- **Une extension de la sécurité sociale, dont fait partie l'assurance chômage, sa gestion par les travailleur·se·s pour les travailleur·se·s, l'exclusion du patronat et de l'État de ses instances de décisions.**
- **La semaine de 32h d'emploi et c'est déjà bien assez.**
- **La création massive de postes de titulaires dans les services publics, et la création d'emplois réellement stables dans les secteurs utiles socialement et écologiquement, en privilégiant les coopératives de productions et non les entreprises capitalistes.**

## Comment le gouvernement détruit l'assurance chômage ?

### **Durcissement des conditions d'accès**

La durée d'emploi (le temps passé avec un emploi ou encore le temps passé avec un contrat de travail) nécessaire pour avoir accès à l'assurance chômage passera de 4 mois (calculés sur une période de 24 mois) à 6 mois (calculés sur une période de 28 mois).

### **Calcul du salaire de référence**

Le calcul du salaire journalier de référence, qui permet de déterminer le montant du salaire de remplacement, est profondément modifié. Aujourd'hui, le salaire journalier de référence est calculé en divisant la somme des salaires perçus au cours de ce qu'on appelle la période de référence (généralement 24 mois) par le nombre de jours passé sous l'autorité d'un employeur (ce qu'on appelle le nombre de jours travaillés) pendant cette période de référence. Après le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le salaire journalier de référence sera calculé en divisant la somme des salaires perçus au cours de ce qu'on appelle la période de référence (généralement 24 mois) par tous les jours de cette période de référence (jours avec un contrat de travail + jours sans contrat de travail).

D'après les chiffres de l'UNEDIC, cela conduira à la diminution de l'indemnité chômage de 1,15 millions de travailleur·se·s de 20% en moyenne.

En théorie, ce nouveau calcul du salaire journalier ne fait que distribuer sur une plus longue période la même somme qu'avec le précédent calcul. En réalité, au vu du renforcement des contrôles à Pôle Emploi, les risques de se faire radier avant la fin de ses droits au chômage sont très importants.

# Rassemblement à 14h square Charles de Gaulle (métro Capitole)

**La place de la  
réforme  
chômage**

